



# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le  
Conseil  
Municipal doit être composé : 43  
Nombre de Conseillers en  
exercice : 43  
Nombre de Conseillers présents  
à la séance : 36

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal  
Séance du 28 septembre 2022

## OBJET :

DE-22-09-1-15) PROGRAMME TERRITOIRES VOLONTAIRES -  
CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN OEUVRE DES  
PROJETS DES COLLECTIVITES LAUREATES

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi vingt-huit septembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 15 septembre 2022 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, M. LEROY, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, M. MICHON, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER, Mme FOURNIER.

Absents excusés : Mme SÉGURET (pouvoir à M. LEBEAU), Mme TOP (pouvoir à Mme BRÉON), Mme KAMINSKA (pouvoir à M. BENSOUSSAN), M. PITAVY (pouvoir à Mme SERVIAN), Mme BOILOT (pouvoir à M. BEAUFRÈRE-GOURDY), M. EPINAT (pouvoir à Mme GALL), M. BEUZELIN (pouvoir à M. GIRARD).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. LEROY

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code du service national et notamment les articles L.120-1 à L.120-36 ;

Vu la délibération du 30 juin 2021 relative à la mise en place du service civique ;

Vu l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) publié en février 2022 par France Volontaires - plateforme française des Volontariats et des Services civiques internationaux -, afin d'identifier les collectivités territoriales désireuses de s'engager dans le programme *Territoires Volontaires* qui prévoit, par un dispositif clé en mains, d'accompagner la mobilisation de volontaires internationaux dans le cadre du service civique ;

Considérant que la Ville de Vincennes souhaite renforcer ses liens avec Madagascar et soutenir la mobilité des jeunes vincennois dans le contexte de missions de coopération internationale ;

Considérant que le projet déposé par la Ville de Vincennes dans le cadre de cet AMI a été retenu par le comité de pilotage composé de France Volontaires et des opérateurs impliqués sur les différentes zones d'intervention ;

Considérant que la Ville de Vincennes dispose d'un agrément lui permettant d'accueillir des jeunes en service civique au sein de ses effectifs ;

Après avis de la commission Culture, Tourisme, Relations internationales du 20 septembre 2022,

## DÉLIBÈRE

à la majorité (1 voix contre : Mme BALAGNA-RANIN,)

ARTICLE I : Autorise Madame le Maire à signer la convention de partenariat pour la mise en œuvre des projets des collectivités lauréates du programme *Territoires volontaires*.

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à engager les dépenses prévues par la convention et à signer tout document utile pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

*Signé*

Le Maire

*Signé*